

CCAS de Biarritz



GURE ETXEA ZAHAR ETXEA

EHPAD

Notre Maison

Un établissement médicalisé
municipal pour les personnes
âgées dépendantes.



BIARRITZ

biarritz.fr



01. L'accueil

- Situé au cœur de Biarritz, l'établissement de 96 résidents offre un cadre de vie calme et privilégié alliant convivialité, soins de qualité et confort hôtelier.
- L'établissement comprend au total 82 chambres individuelles et 7 chambres doubles. Il est composé de 2 bâtiments :
 - Le **bâtiment principal** : accueil sur 3 étages de 66 résidents, seuls ou en couples, nécessitant pour certains d'aide pour les activités de la vie quotidienne.
 - Le **bâtiment protégé** : 20 résidents au 1^{er} étage et 10 résidents au rez-de-chaussée. Le bâtiment est dédié à l'accueil des résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer et/ou de démences apparentées, permettant de maintenir la liberté de ces derniers dans un espace sécurisé.

02. Accompagner

- Afin d'assurer une prise en charge individualisée et de qualité, un projet de soins est défini en équipe pluridisciplinaire et en concertation avec le résident et sa famille.
- Encadrée par un médecin coordonnateur et une infirmière coordinatrice, l'équipe est composée de professionnels formés et attentifs au bien-être des résidents :
 - des infirmiers diplômé(e)s d'Etat,
 - des aides-soignant(e)s,
 - ses agents des services hospitaliers,
 - d'un(e) psychologue.
- Le suivi médical des résidents est assuré par le médecin traitant de leur choix.

03. Hôtellerie

- Les chambres sont équipées de mobilier adapté, d'une salle d'eau avec lavabo, WC et douche, de prise de téléphone et d'un

système d'appel-sécurité (chambre et salle d'eau).

- Pour recréer un univers familial, les résidents ont la possibilité d'apporter petits meubles et objets de décoration.
- L'entretien du linge personnel est assuré par le prestataire de l'établissement (sauf linge délicat). Le linge de toilette et de literie est fourni et entretenu par un prestataire de l'établissement.
- Les protections d'incontinence sont délivrées par l'EHPAD.
- Pour leur confort et leur bien-être, les résidents ont accès au jardin extérieur, aux espaces de vie et salons pour recevoir leur famille dans l'intimité au sein de l'EHPAD.

04. Restauration

- Le petit-déjeuner est servi en chambre.
- Le déjeuner est servi dans la salle de restaurant dès 12h15.
- Le dîner est servi à 18h30 en salle de restaurant ou en chambre en fonction des envies du résident.
- Les repas sont élaborés sur place par les cuisiniers de l'établissement assistés par une diététicienne. Les produits frais, plats maison et circuits courts sont privilégiés.





05. Animations

- Les animateurs proposent, individuellement ou en groupe, des activités diversifiées et adaptées. Les résidents sont libres d'y participer selon leurs goûts et leurs envies.
- Les résidents peuvent également profiter du salon de coiffure, la coiffeuse est présente tous les lundis.
- Des offices religieux sont organisés dans l'établissement chaque semaine.
- Des services paramédicaux sont proposés selon les besoins : kiné, pédicure, audioprothésiste et opticien.

06. Tarification

- Les tarifs hébergement et dépendance sont fixés annuellement par le Conseil départemental.
- Toutes les prestations sont incluses dans le prix de journée proposé.
- Le tarif hébergement et le ticket modérateur après déduction de l'APA (GIR 5 et 6) restent à la charge du résident.
- L'établissement est habilité à l'Aide Sociale à 100% et peut recevoir des personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil Départemental pour couvrir une partie

des frais journaliers de dépendance ainsi que de l'Allocation Personnalisée d'aide au Logement (APL) versée par la CAF.

07. La demande d'admission

- L'inscription se fait sur la plateforme «Via-Trajatoire».
- Après avoir créé et complété le dossier administratif du demandeur, le médecin traitant renseigné prendra le relais sur la partie médicale. Une fois le dossier complet, il est possible d'envoyer la demande dans plusieurs établissements.
- En tant qu'établissement municipal, la priorité est donnée aux Biarrots mais reste accessible à tous, selon une liste d'attente.
- Le moment venu, la demande sera examinée par la Commission d'Admission et sur validation du dossier par le Médecin Coordonnateur de l'EHPAD.



